



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ELECTRICITE (CERME)

Projet : Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)
Source de financement : Crédit IDA 6512-TG et Don IDA 536-TG
Pays : Togo

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) N°02C/2023/UL-CERME

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN (01) AGENT DE LIAISON INDUSTRIELLE (BUSINESS DEVELOPMENT MANAGER) EN ABREGE ALI POUR LA VALORISATION DES ACTIVITES DE RECHERCHE DU CENTRE ET LA MISE EN RELATION AVEC LES TIERS

01. Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) de l'Université de Lomé, paru dans le grand quotidien national d'information (Togo-Presse) N° 11491 du 28 février 2023.
02. Le gouvernement Togolais a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA)/Banque Mondiale (BM), des fonds afin de financer la mise en œuvre du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre des rémunérations relatives au poste d'un (01) Agent de Liaison Industrielle (Business Development Manager) en abrégé « ALI » pour la valorisation des activités de recherche du Centre et la mise en relation avec les tiers.
03. L'Université de Lomé (UL), à travers le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), invite les Consultants /candidats (individuels) qualifiés des deux (02) sexes (Féminin/Masculin), intéressés par le présent avis et disposant d'une expérience confirmée dans le domaine, à manifester leur intérêt en vue du recrutement d'une personne (F/H) pour pourvoir à ce poste de l'ALI pour le développement et la visibilité des activités du CERME.
04. Missions de l'ALI

Le poste de l'ALI se résume à sa mission fondamentale et à ses missions permanentes.

4.1. Mission fondamentale (raison d'être) de l'ALI

Sous l'autorité du Directeur du CERME et en parfaite collaboration avec le Responsable de liaison industrielle, l'ALI a pour mission fondamentale de développer et mettre en œuvre la politique de valorisation des activités de recherche du CERME et assurer la mise en relation entre les pôles de recherche, de formation et le monde économique.

4.2. Missions permanentes (tâches quotidiennes) de l'ALI

Les missions permanentes de l'ALI sont entre autres :

- organiser la chaîne opérationnelle de valorisation de la recherche : sensibilisation et formation des chercheurs, détection de projets innovants, proposition et suivi des modalités de valorisation adaptées ;
- étudier et accompagner les projets de recherche du CERME et proposer les modalités de valorisation adaptées ;
- définir des stratégies de valorisation à court, moyen et long terme et de partenariat avec le monde socio-économique ;
- détecter et gérer la propriété intellectuelle des innovations issues des recherches du CERME, notamment par une bonne politique de cession des résultats ;
- négocier des contrats de recherche, des contrats de transfert et des accords-cadres ;
- piloter des projets de valorisation dans l'intérêt de la structure : expertise, conseil, gestion et suivi ;
- représenter la structure et animer les relations avec les partenaires (institutionnels, industriels, financiers et autres acteurs de l'écosystème de l'innovation) ;
- traiter les demandes extérieures de collaboration, en évaluer la faisabilité et l'intérêt scientifique et économique ;
- assurer une communication et une visibilité des activités de recherche du CERME par des actions de communication ciblées : publications, référencement régional, national ou international au sein de différents annuaires ou guides, participation à des conférences sur la valorisation ou le transfert de technologies ;
- organiser des événements de valorisation et de vulgarisation des résultats de recherche du CERME ;
- contribuer au développement des modèles économiques adéquats en fonction des valorisations à concrétiser, ainsi que les objectifs de rentabilité et de pérennité de ces modèles et ;
- exécuter toutes tâches qui seront confiées dans le cadre des missions liées à ce poste.

4.3. Seuils ou indicateurs de performances au poste de l'ALI

Le niveau d'atteinte des objectifs assignés à l'ALI sera mesuré à travers les paramètres (non exhaustifs) tels que :

- Pertinence : Niveau des services rendus en lien avec son cahier de charges et en harmonie avec les objectifs du projet ;
- Efficacité : Niveau ou nombre d'objectifs atteints dans les délais (nombre de projets valorisés auprès des partenaires, événements organisés, nombre de projets industriels valorisés, résultats valorisés, partenaires dénichés, maintenus et fidélisés, Gestion des partenaires, registre tenu à jour. ;
- Efficience : Niveau ou nombre d'objectifs atteints avec moins de coûts (énergie, temps, matériels, ressources et méthode, bonne gouvernance des partenaires et des résultats de recherches et d'innovation technologique) ;
- Qualité : Niveau de satisfaction implicite et explicite relatif à l'atteinte des objectifs assignés (efficacité du mécanisme mis en place pour une meilleure collaboration du CERME avec ses partenaires, satisfaction des bénéficiaires directs et indirectes du projet, relation orientée partenaire, qualité du traitement des dossiers, stratégie mise en place pour minimiser des plaintes liées à l'observation de son cahier de charges. ;
- Viabilité : capacité du mécanisme mis en place en vue de faciliter la poursuite des actions et activités du projet sans appuis extérieurs et capacité du titulaire à dupliquer ou à manier avec moins de difficulté tout outil de formation reçu dans le cadre de la tenue de son poste.

Un système interne d'évaluation des compétences et performances permettra de vérifier périodiquement les variables ci-dessus indiquées à titre indicatif.

05. Profil du candidat (Qualification + expériences)

Le candidat au poste d'Agent de liaison industrielle doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- être titulaire d'un diplôme supérieur d'une formation universitaire au minimum (niveau BAC +4) d'une école de commerce ou un diplôme d'école d'ingénieur ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir une formation supplémentaire en finance, en gestion ou en

marketing (ou tous autres diplômes équivalents etc.) serait un atout ;

- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans un secteur public ou privé ;
- avoir au moins trois (3) années d'expérience à un poste analogue ;
- avoir l'aptitude du travail en équipe et sous pression ;
- faire preuve d'une bonne intégrité ;
- avoir une très bonne connaissance de l'organisation générale de la recherche serait un atout ;
- avoir une bonne expertise et culture générale scientifique, capacité à dialoguer avec des équipes de recherche avec une excellente compréhension technique de leurs travaux ;
- avoir connaissance des techniques de négociations commerciales afin de mener à bien les projets de valorisation auprès des partenaires potentiels ;
- avoir une expérience avérée en valorisation industrielle serait un atout ;
- avoir un bon niveau d'anglais afin de rédiger des rapports ou des présentations auprès de partenaires ou d'organismes dont la langue de travail est l'anglais serait un atout ;
- disposer d'une bonne qualité de communication et d'écoute afin de bien cerner les résultats de recherche au sein du CERME, et de les valoriser auprès des différents partenaires ;
- disposer d'une ténacité et d'un tempérament commercial, afin de convaincre des partenaires en amont de collaborer avec les chercheurs du CERME ;
- avoir un goût pour les travaux scientifiques, afin d'instaurer un climat de confiance avec les équipes de recherche du CERME en interne et en externe ;
- posséder une connaissance générale des aspects juridiques, financiers et contractuels de la recherche ;
- posséder une connaissance des dispositifs de financement ;
- avoir connaissance du droit de la propriété intellectuelle et du droit des contrats ;
- avoir une compétence en méthodologie de conduite de projets ;
- avoir une bonne connaissance des politiques de recherche et d'innovation serait un atout ;
- disposer d'une bonne capacité de leadership et de gestion d'équipes pluridisciplinaires ;
- une connaissance du secteur de l'électricité conventionnelle et renouvelable serait un atout ;
- avoir l'aptitude du travail en équipe et sous pression ;
- faire preuve d'une bonne intégrité ;
- être capable de s'exprimer et d'écrire d'une manière fluide en français et ;
- être loyal (e), dynamique, proactive et avoir des aptitudes à travailler en équipe.

	(vi) justifier d'un minimum d'expérience dans le secteur de l'électricité conventionnelle et renouvelable	
3	Expérience de la région (Espace UEMOA) et des langues (Français et Anglais)	20 points
Total		100 points

NB1/Les qualifications et expériences indiquées dans les CV des Consultants doivent être prouvées par la ou les copie(s) légalis(e) s du ou des diplôme(s), des photocopies des attestations ou certificats de travail ou de bonne fin d'exécution ou de toutes preuves pouvant justifier le profil (qualification et expérience) du consultant. Le décompte de l'expérience professionnelle dans le cadre du présent avis se fera à partir du premier stage professionnel décroché par le candidat. Le stage du mémoire ne sera pas pris en compte étant donné qu'il est censé faire partie intégrante des activités à accomplir pour l'obtention d'un diplôme.

Seuls les six (06) premiers consultants, classés par ordre de mérite, seront retenus sur une liste restreinte et seront invités à suivre l'étape suivante de la procédure (Entretien/Interview).

6.2. Entretien avec les Consultants qualifiés/Interview

Les six (06) meilleurs candidats retenus à l'issue de l'étape d'évaluation des MI se présenteront devant une commission par tout moyen jugé légal et équitable pour un entretien. L'entretien consistera en une vérification chez les consultants, des compétences suivantes :

N° d'ordre	Compétences	Points/Proportion
1	Compétence technique (savoir)	20 pts, soit 20 %
2	Compétence opérationnelle (Savoir-faire)	20 pts, soit 20 %
3	Compétences managériales (savoir-faire faire)	20 pts, soit 20 %
4	Compétences individuelles (savoir-être)	20 pts, soit 20 %
5	Compétences relationnelles (savoir-vivre)	20 pts, soit 20 %
Total		100 pts, soit 100 %

NB2/ Les scores obtenus seront pondérés de 50 % (étape des MI) et 50% (étape d'entretien/Interview). Le score final sera la résultante du cumul des notes pondérées sur la base de laquelle se fera un nouveau classement. Le candidat (MF), ainsi classé premier par ordre de mérite à cette pondération (c'est-à-dire le candidat le plus qualifié et le plus expérimenté), sera retenu. En cas d'éventuelle obtention du même score global par des Soumissionnaires, le nombre d'années et la pertinence des expériences analogues au poste ouverts les départageront.

07. Contrat et lieu de travail : Le poste de l'Agent de liaison industrielle est basé à la Coordination du CERME, site dans l'enceinte de l'Université de Lomé. Le contrat est d'un (01) an. Il peut être renouvelé à son échéance sur la base des performances satisfaisantes du titulaire du poste suite à une évaluation d'une part et en fonction de la disponibilité des ressources et de l'environnement du projet d'autre part.

08. La prise de service par le Titulaire sera effective dès la signature du contrat par les parties.

09. Dossier de candidature : Le dossier de candidature, en langue française, sera constitué des pièces suivantes :

- o Lettre (01) de motivation dégageant nettement l'intérêt du candidat (F/M) et adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université de Lomé (PRMP/UL) ;
- o Curriculum-vitae (01) actualisé, daté et signé par l'auteur (F/M) et assorti de la mention « je certifie en toute âme et conscience que les informations communiquées dans le présent document sont exactes et rendent compte de mes qualifications et expériences » ;
- o Copies légalisées des diplômes ;
- o Copies des certificats ou attestations des formations subies et ;
- o Copies des certificats et attestations de travail ou de stages bénéficiés.

10. La procédure de sélection sera conduite conformément à la méthode « Sélection de Consultant Individuel » en application des procédures de passation de marchés. Le Consultant le plus qualifié et le plus expérimenté, à l'issue des deux (02) étapes sus évoquées, sera invité à négocier le contrat après remise d'une proposition technique et financière.

11. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues, tous les jours ouvrables, à l'adresse et aux heures ci-dessous : Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, Tél. : (+228) 91 63 07 36/ 91 75 32 45/90 54 62 58, e-mail : prmp_ul@univ-lome.tg/ cerme_ul@univ-lome.tg.

Horaires : Matin : 08 heures à 12 heures GMT et Après-midi : 15 heures à 17 heures GMT.

Les candidats sont vivement invités à prendre connaissance des termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessus.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, Tél. : (+228) 91 63 07 36/ 91 75 32 45/90 54 62 58, e-mail : prmp_ul@univ-lome.tg/ cerme_ul@univ-lome.tg au plus tard le lundi, 19 Juin 2023.

La Personne Responsable des Marchés Publics
Mme Cicavi Akuavi SOSSOU

06. Evaluation des consultants

La procédure de sélection se déroulera en deux (02) étapes à savoir l'évaluation des Manifestations d'Intérêts (MI) et l'entretien avec les Consultants qualifiés.

6.1. Evaluation des Manifestations d'Intérêt (MI) des Consultants

Les Manifestations d'Intérêt (MI) seront évaluées sur la base des grands critères et sous-critères, couplés des barèmes ci-après :

N°	Grands critères	Barème
1	Qualification et expérience générales du Soumissionnaire/Consultant (Niveau d'études (BAC+4) + Formation supplémentaire + plus expérience professionnelle de façon générale)	20 points
2	Expériences spécifiques (similaires) du Soumissionnaire/Consultant (Expériences essentielles capitalisées en lien avec le profil opérationnel du poste	60 points
	(i) Avoir au moins 05 ans d'expérience à un poste similaire	
	(ii) Expérience en organisation générale de la recherche et culture générale scientifique (avoir publié au moins un (01) article dans une revue scientifique ou avoir participé au moins à une (01) manifestation scientifique	
	iii) Expériences en négociations commerciales (avoir participé au moins à deux (02) négociations commerciales ou de partenariat	
	(iv) Expérience en valorisation industrielle (avoir conduit ou participé à une procédure de protection relative à la propriété intellectuelle ou avoir une fois travaillé ou servi dans une structure de propriété intellectuelle	
(v) Avoir connaissance des outils juridiques, financiers, contractuels et des dispositifs de financement de la recherche et disposer d'une expérience acceptable en conduite de projets, en entrepreneuriat et en innovation technologique		